

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL**

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance extraordinaire du 17 avril 2018, le règlement numéro 283-18 décrétant une dépense et un emprunt de 836 000 \$ pour la construction d'un bâtiment de service à l'écocentre régional.

Avis est également donné que, conformément à la loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 mai 2018.

Le règlement numéro 283-18 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 15^e jour du mois de mai 2018.

La greffière,



M^e Jacinthe Vallée